

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2013

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-deux février deux mil treize à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 15 février 2013 adressée par M. Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale

Pouvoirs : M. DUPUIS Alain à M. CORGER Hervé
Mme FAYARD Monique à Mme JEAN Brigitte
M. BOISSAT Paul à M. ASTIER Raymond
M. FOURNIER Michel à Mme MIZOULE Jacqueline

Absente : Mme MITON Sophie

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Sylvie

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :

- Remboursement de caution : logement
- Ouverture de crédits : achat perceuse
- Adhésion contrat assurance
- Création de poste

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Emploi avenir
- Prime exceptionnelle
- Convention collective
- Travaux vestiaires du stade :
 - pénalités de retard
 - avenants
- Travaux de l'école : accès au chantier
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

1/ CREATION DE POSTE

Considérant qu'un agent technique exerçant au restaurant scolaire est absent en longue maladie depuis plusieurs années,

Considérant d'autre part que l'agent ayant pourvu à son remplacement totalise plus de six ans de présence au sein de la collectivité,

Attendu que la loi n° 2012.347 du 12 mars 2012 permet la « cédésation » d'agent présentant un tel critère d'ancienneté,

Il convient de créer un poste d'Adjoint Technique 2ème classe à compter du 1er avril 2013 en Contrat à durée indéterminée pour une durée de 30 h hebdomadaires.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

2/ REMBOURSEMENT DE CAUTION D'UN LOGEMENT

Suite au départ d'un locataire dans un logement à Epinet, il convient de rembourser la caution.

Pour payer cette dépense avant le vote du budget 2013, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 165 la somme de 357 €, qui sera inscrite au budget 2013.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

3/ OUVERTURE DE CREDITS : achat d'une perceuse

Une perceuse visseuse a été achetée. Pour payer ce matériel avant le vote du budget 2013, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 21578 Opération 106 « Matériel de voirie » la somme de 310 €, qui sera inscrite au budget 2013.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

4/ ADHESION CONTRAT ASSURANCE

Monsieur le Maire expose :

. l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents auprès du Centre de Gestion qui peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide :

Article 1 : la commune charge le centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Article 2 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

5/ EMPLOI A VENIR

Dans le cadre de la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un agent, pour remplir les fonctions d'agent d'entretien.

Il s'agit d'un contrat aidé, destinés aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés, ou aux personnes de moins de 30 ans bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- décide de créer, à compter du 1^{er} mars 2013, un poste d'agent d'entretien et de polyvalence dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »,
- précise que le contrat sera d'une durée de 3 ans,
- précise que la durée du travail est fixée à 35 heures hebdomadaires,
- indique que sa rémunération sera fixée minimale du SMIC horaire,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

6/ PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose de d'instaurer des primes pour :

- a) le départ en retraite d'un agent (titulaire, stagiaire et non titulaire)
- b) la médaille du travail

Il propose d'en fixer le montant comme suit :

a) médaille du travail :	Argent (20ans)	120 €
	Vermeil (30 ans)	130 €
	Or (35 ans)	150 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

b) départ en retraite d'un agent (titulaire, stagiaire et non titulaire) : 200 €

VOTE : Pour : 16 ; Contre : 1 (Mme Rastoix) ; Abstention : 1 (M. Pérez)

Il est dit que les dispositions des présentes délibérations prendront effet à compter de ce jour.

7/ CONVENTION COLLECTIVE

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les différentes lois référencées dans le tableau ci-dessous,

Considérant qu'il convient de réadapter ou de définir les autorisations d'absence dont pourra bénéficier le personnel de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre de jours pour chaque autorisation d'absence,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : l'assemblée propose d'apporter des modifications au règlement d'absences en vigueur sur la collectivité sur les bases ci-dessous, concernant le PACS :

références	objet	durée		observations
Loi n°84.53 du 26/01/1984 Article 59.5 Circulaire ministérielle du 07/05/2001	Mariage : -de l'agent.....	5 jours ouvrables	<i>A prendre dans la semaine précédant ou suivant l'évènement</i>	<i>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative</i>
	-d'un enfant, père, mère.....	2 jours ouvrables		
	-d'un frère, sœur, beau- frère, belle-sœur	1 jour ouvrable		
	PACS : de l'Agent.....	5 jours ouvrables		

Loi n°84.53 du 26/01/1984 Article 59.5 Circulaire ministérielle du 23/03/1950	Décès - obsèques - du conjoint (ou du partenaire lié par un PACS), d'un enfant, des père, mère.....	5 jours ouvrables	<i>A prendre dans les 10 jours suivant l'évènement</i>	<i>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative</i>
	-des beau-père, belle- mère.....	3 jours ouvrables		
	-des frère, sœur.....	2 jours ouvrables		
	-des beau-frère, belle- sœur, grands-parents	1 jour ouvrable		

Loi n°46.1085 du 28/05//1946	Naissance ou adoption.....	4 jours ouvrables	<i>A prendre dans les 15 jours qui suivent l'évènement</i>	<i>Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative</i>
Circulaire du 20/07/1982	Garde d'enfant malade.....	Durée des obligations hebdomadaires de services + 1 jour		<i>- autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les enfants handicapés), - autorisation accordée une fois par an, quel que soit le nombre d'enfants, - autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjointes</i>
		Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie, de par son emploi, d'aucune autorisation d'absence		
Circulaire n°2098 du 4/08/2005	Rentrée scolaire : des facilités d'horaires pourront être accordées aux pères ou mères de famille ainsi qu'aux personnes	Ces facilités d'horaires n'ont pas la nature d'autorisation d'absence mais celle d'un simple aménagement		<i>- facilités accordées jusqu'en classe de 6^{ème} - sous réserve des nécessités du</i>

	ayant, seules, la charge d'un ou de plusieurs enfants	d'horaire, accordé ponctuellement. De tels aménagements peuvent faire l'objet d'une récupération en heures		<i>service</i>
	Concours et examens en rapport avec l'administration locale	1 fois par an		
	Déménagement de l'agent.....	2 jours	<i>A prendre dans la semaine précédant ou suivant l'événement</i>	

ARTICLE 2 : dit que ces autorisations d'absence seront accordées au personnel titulaire, stagiaire et non titulaire de la collectivité.

ARTICLE 3 : dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22 février 2013.

VOTE : Pour 10 ; Contre : 6; Abstentions : 1

21 h 07 : Mme Rastoix quitte l'assemblée pour raison personnelle.

8/ TRAVAUX VESTIAIRES DU STADE

- **pénalités de retard**

Dans le cadre du chantier « vestiaires » le maître d'œuvre SERIA nous a fait parvenir un rapport sur les différentes pénalités qui peuvent être appliquées aux entreprises étant intervenues sur le chantier.

Il propose que soit appliquée une pénalité à deux entreprises :

Lot 1 COLAS SANCHEZ	1 055.76 €
Lot 6 C C E	1 048.42 €

M. le Maire propose que ces deux pénalités soient intégralement appliquées.

VOTE : Pour 15 ; Contre : 1 (M. FOURNIER) ; Abstentions : 2 (M. ASTIER et M. BOISSAT)

- **Avenants :**

Dans le cadre des travaux de constructions de vestiaires sportifs de Saint-Beauzire, des modifications de travaux ont été nécessaires.

Il convient de valider les avenants suivants :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT	
		HT	TTC
2	SUCHEYRE	- 1000.00 €	- 1196.00 €
3	GS2A	- 494.00 €	- 590.82 €
4	SABATTERY	- 3572.00 €	- 4272.11 €
5	COUTAREL	- 580.99 €	- 694.86 €

6	CCE	+ 2423.57 €	+ 2898.59 €
7	AC2S	+ 613.29 €	+ 733.49 €
9	COUTAREL	- 138.25 €	- 165.35 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

M. le Maire précise qu'avec ces différents avenants et les pénalités appliquées aux entreprises, l'enveloppe initiale de cette opération est actuellement respectée. Le décompte final sera présenté lorsque la totalité des travaux seront réalisés et payés.

9/ TRAVAUX ECOLE : information accès chantier

L'implantation du chantier a eu lieu le 20 février, l'accès au chantier a nécessité la réalisation d'aménagements complémentaires à l'arrière du restaurant scolaire.

Ces aménagements permettront à la fin du chantier de réaliser un parking à destination du personnel.

Le démarrage des travaux proprement dit aura lieu début mars après les vacances scolaires.

La réalisation de ces aménagements nécessitera un avenant au lot 1 d'un montant de 13 988.03 € TTC.

Cette dépense supplémentaire est compatible avec le respect de l'enveloppe financière initiale.

10/ INFOS SUR LES COMMISSIONS

- Commission « Agriculture - Aménagement du territoire » :

- Le chantier du local destiné au Club de l'Amitié (rue du Couvent) est terminé et sera mis à disposition de ses membres en avril. Une visite du Conseil municipal aura lieu prochainement sur le chantier.

- M. le Maire et M. Boile font part à l'assemblée des doléances de certains habitants d'Epinet concernant l'élagage des arbres, l'état des chemins et les dégâts occasionnés à la croix de pierre. Un échange de courrier a eu lieu entre les plaignants, M. le Maire et le syndicat pour porter remède au préjudice.

- SIEG :

M. Giraudet signale que le SIEG du Puy de Dôme a renouvelé son marché d'électrification, d'éclairage public et d'entretien d'éclairage public pour la période 2013/2016. Les communes du département sont réparties sur 16 secteurs géographiques correspondant à des lots de travaux confiés à une entreprise titulaire. En ce qui concerne Saint-Beauzire, il s'agit EIFFAGE Energie (lot n°8 Riom-Volvic).

M. Chauve informe qu'un plan de recollement d'éclairage du stade est à demander au SIEG.

Une rencontre est prévue le 13 mars pour réceptionner les éclairages d'Epinet, envisager d'éventuels compléments pour 2013 et explorer des possibilités de moduler la nuit l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune.

- Commission « Éducation - Services scolaires - Services périscolaires »

Ecole : M. Giraudet aborde le sujet des modifications des rythmes scolaires à mettre en place. Il informe le Conseil que des réunions de concertation ont eu

lieu à plusieurs niveaux (école, parents d'élèves, Communauté de communes) pour mettre en place cette réforme dès la rentrée 2013.

Au niveau communautaire, un consensus se dégage pour la mise en place de la réforme à la rentrée 2013. Rappelons que le gouvernement subventionnera à hauteur de 50 € par élève les communes qui appliqueront ces changements dès la rentrée 2013 (financement non-reconductible en 2014).

D'autres sources de financement devront cependant être trouvées.

- Commission « Activités Sportives - Vie Associative – Jeunesse »

Mme Jean questionne l'assemblée sur les risques de nuisances sonores que pourraient occasionnées la mise en service des nouveaux vestiaires du stade pour les personnes habitants les logements sociaux à proximité.

Il est convenu qu'une signalétique sensibilisant les futurs utilisateurs des vestiaires au respect du voisinage sera mise en place.

- Commission « Communication - Culture »

Mme Mizoule donne les informations suivantes :

- Site informatique de la commune : Mme Mizoule a reçu un devis, pour un montant assez élevé. D'autres devis sont attendus.

- La 3e édition de la Fête du Jeu aura lieu de samedi 2 mars de 14 à 18 h.

- Une soirée contée et musicale est programmée pour le samedi 8 juin dans le parc et la chapelle, rue de Couvent.

- l'Association « BD en Limagne » prépare activement le festival « Tous en BD » qui aura lieu les 11 et 12 mai, avec la participation de l'Espace culturel.

- L'atelier informatique, animé par M. Faverdin chaque lundi de 17 à 19h, rencontre un grand succès (7-8 personnes par séance).

- Une présentation des statistiques de la fréquentation et des emprunts à l'Espace culturel nous a été présentée.

11/ QUESTIONS DIVERSES

- ZPH (Zone Pilote d'Habitat) :

M. le Maire informe qu'une réunion technique a eu lieu ce jour pour aborder les problèmes de relevé topographique, de voirie et d'assainissement.

Une réunion de synthèse est programmée le 13 mars prochain. Il conviendra de réfléchir au nom des voiries à proposer sur cette zone.

Un travail sera relancé avec le comité de pilotage sur les aménagements paysagers et le mobilier urbain.

- PLU :

Les dossiers ont été envoyés le 20 février aux organismes partenaires.

La mise à disposition au public est prévue du 20 mars au 17 avril prochain et sur le site Internet de la commune.

- Syndicat Mixte des Transports en Commun :

M. le Maire annonce à l'assemblée que l'adhésion de la commune a été validée par le SMTC.

Il reste aux communes adhérentes à valider à leur tour cette adhésion. Le groupe Limagrain a émis des réserves quant au montant de sa participation au projet.

12/ CALENDRIER

Conseil municipal	29 mars 2013 à 20 h
Réunion ZPH	13 mars à 9 h 30
Commissions Finances	12 mars à 20 h 30
	19 mars à 20 h
Réunion Commission Culture	14 mars à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 15.